



Les Arts en Balade / Pont-du-Château

Exposition pour 2 artistes

16 au 18 septembre

Mairie / Salle Goutain - Place de l'Hôtel de ville (Pont-du-Château)

Les Arts en Balade / Pont-du-Château
Exposition pour 2 artistes du 16 au 18 septembre 2022
Mairie / Salle Goutain - Place de l'Hôtel de ville (Pont-du-Château)

Les Arts en Balade et la ville de Pont-du-Château s'associent pour permettre à deux artistes d'exposer dans le cadre des Journées Européennes du patrimoine 2022 (16, 17 et 18 septembre 2022).

Date limite de candidature : **6 juillet 2022**
Envoi du dossier à : coordinationartsenbalade@gmail.com
Chaque candidature se fait en duo

Le dossier de candidature doit contenir une courte note d'intention commune aux deux artistes, un portfolio et un CV par artiste

Temps d'exposition : 6 demi-journées (16, 17 et 18 septembre 2022)

Les artistes assurent eux-mêmes ou organisent le gardiennage de l'espace de 10h à 12h et de 14h à 18h et doivent donc être présents sur place.

Cette exposition s'adresse aux artistes résident·es dans la métropole Clermontoise et ses alentours.

Indemnité : 600€ à répartir entre les 2 artistes

Les oeuvres exposées peuvent être assurées par la commune. Une liste des oeuvres à assurer sera à fournir au moins 15 jours avant le début de l'exposition. Montant maximal pris en charge 20000€

Cet appel à projet s'adresse aux artistes professionnel·les, ayant un numéro SIRET.

L'exposition aura lieu dans la salle Goutain qui est située dans la mairie, place de l'Hôtel de ville dans le centre de Pont-du-Château. Cette salle est mise à disposition des Arts en Balade par la commune de Pont-du-Château. Un vernissage est pris en charge par la commune, le jeudi 15 septembre à 18h30. L'exposition devra être installée au plus tard pour le jeudi 18h avant le vernissage.

L'espace d'exposition se compose d'une salle voûtée au niveau des fenêtres (la voûte commence à 180cm du sol), aucun trou ne peut être fait dans les murs mais des grilles caddies peuvent être mises à disposition sur demande. Les tables présentes peuvent être rangées ou laissées à disposition. Le gonfalon sous verre peut être caché lors de l'exposition. La vente d'œuvres est autorisée mais sans affichage des prix, aucune commission ne sera prise par Les Arts en Balade ou la commune de Pont-du-Château. L'association et la commune relayeront l'exposition sur leur site, programmes, réseaux sociaux.

Une programmation de médiations, organisée par la commune pour des groupes scolaires est envisagée le vendredi 16 septembre (niveau, nombre de classes et horaires à préciser). La présence d'au moins un·e des artistes est nécessaire lors de ces courtes rencontres.

Il est demandé aux artistes postulant·es pour cette exposition de nous fournir une courte note d'intention commune sur l'exposition qu'ils souhaitent réaliser. **Comme nous demandons de postuler obligatoirement à deux pour cette exposition, nous devons comprendre le sens et/ou le thème général de l'exposition proposée mettant en dialogues des travaux des deux artistes.**

La note d'intention commune peut être sous la forme de texte, dessins, photos, vidéos, reproductions de peintures, sculptures...la forme vous est laissée libre. Elle doit s'accompagner pour chacun·e des deux artistes d'un portfolio d'une dizaine de pages pour que le jury comprenne le travail de l'artiste ainsi qu'un CV récapitulant le parcours de l'artiste, sa formation, ses expositions, résidences etc.

Le jury de sélection sera composé de représentant·es de la commune de Pont-du-Château, de membres des Arts en Balade et de professionnel·les du monde de la culture.







